



Note:
 1) This figure forms part of the Infrastructure Master Plan of the City of Ottawa and should be read in conjunction with the text.
 2) The Urban Boundary appears as shown on Schedule A of the Official Plan adopted by Council on
 3) For the Manotick area, the majority of dwellings are currently on private services.
 4) For the Richmond area, some older dwellings may use private wastewater systems.

Note:
 1) Cette figure fait partie intégrante du Plan directeur de l'infrastructure de la Ville d'Ottawa et devrait être lue conjointement avec le texte.
 2) La limite du secteur urbain apparaît comme il est indiqué dans l'annexe A du Plan officiel adopté par le Conseil, le
 3) La majorité des domiciles de la région de Manotick sont présentement desservis par des systèmes privés.
 4) Certains domiciles de la région de Richmond sont desservis par des systèmes d'eaux usées privés.

Infrastructure Master Plan - Figure 8
 Villages and Rural Services
Plan directeur de l'infrastructure - Figure 8
 Services aux régions rurales et aux villages

Private Wells, Private Wastewater Systems		Puits privés, Systèmes d'eaux usées privés
Public Water System, Private Wastewater Systems		Système d'aqueduc public, Systèmes d'eaux usées privés
Private Wells, Public Wastewater System		Puits privés, Système d'eaux usées public
Public Water System, Public Wastewater System		Système d'aqueduc public, Système d'eaux usées public
Wellhead Protection Area		Zone de protection des têtes de puits
Urban Boundary		Limite urbaine